



ARRETE N° 2024_0406

**ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DE LA BARAUDIERE DES PELLERINS
BEL AIR**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux d'ouverture des chambres pour aiguillage et tirage de câbles à réaliser par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES domiciliée 2 rue René Caudron 78961 Voisins le Bretonneux, représentée par Monsieur Arnaud CASTEL, dans les rues de la Baraudière, des Pellerins et de Bel Air,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 1er juillet 2024, et jusqu'au 1er août 2024, le stationnement sera interdit, la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) et la vitesse limitée à 30 km/h, en fonction de la progression du chantier, dans les rues de la Baraudière, des Pellerins et de Bel Air.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 20/06/2024

Maire de VILLEMANDEUR, Le Maire,
Par délégué
Le 1er adjoint au Maire
Claude TOURATIER

Date d'affichage : 20/06/2024

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : NELDINGAR Prénom : Elysée
Dénomination : Eiffage Energie Systèmes Représenté par : Arnaud CASTEL
Adresse Numéro : 02 Extension : Nom de la voie : rue René Caudron
Code postal 17 8 9 6 1 Localité : Voisins-le-Bretonneux Pays : France
Téléphone 0 6 4 9 7 3 8 9 0 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : elysee.neldingar @ eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de la Baraudière -Rue des pellerins - Rue de Bel Air
Avenue Henri Barbusse
Code postal 4 5 7 0 0 Localité : Villemandeur

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Ouverture des chambres pour aiguillage et tirage de cables (Fibre optique sur accotement)
Date prévue de début des travaux : 0 1 0 7 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 3 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 3 0 Date de début de réglementation 0 1 0 7 2 0 2 4
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Rambouillet

Fait à : ... Le : 19 06 2024 Voisins le Bretonneux

Nom : NELDINGAR Prénom : Elysée Qualité : Conducteur de travaux

Parcours tirage de câble optique











